

Elaboration de l'Agenda 21 de la Ville de Rouen

Note de cadrage méthodologique

Conseil Municipal du 15 décembre 2006

* * *

A l'issue de la commission du 20 octobre 2006, il a été décidé de lancer officiellement la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville de Rouen lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2006. Une note méthodologique, distribuée lors du Conseil Municipal du 10 novembre, a été proposée, discutée et amendée pour aboutir à la proposition ci-dessous.

Il est proposé un **comité de pilotage**, regroupant des élus, selon une représentation pluraliste, et des représentants des services. La composition de ce groupe de travail pourrait être la suivante :

- 5 élus de la majorité municipale et 5 suppléants,
- 3 élus de la minorité municipale et 3 suppléants,
- 3 fonctionnaires (Direction Générale et chargé de mission dédié),
- 1 expert extérieur professionnel.

Cette démarche qui correspond à une exigence économique, sociale et environnementale implique une vision pluraliste au-delà des clivages politiques traditionnels. Ainsi, afin de garantir au mieux la gestion pluraliste du débat intervenant dans le cadre de l'Agenda 21, plusieurs conditions devront être respectées :

- Chaque groupe politique sera invité à participer aux réunions publiques.
- Les documents diffusés à la population devront comprendre un espace d'expression propre attribué à chaque groupe politique.
- Les ordres du jour et compte-rendu des réunions, notamment du comité de pilotage, devront être validés par l'ensemble des participants.

I/ Missions du comité de pilotage :

- regrouper les éléments du **pré-diagnostic** issus d'études existantes (observatoire régional de santé, Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie, Conservatoire des sites, Institut Français de l'Environnement, Air Normand, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement...) et des éléments rassemblés par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise dans le cadre de son propre Agenda 21,
- construire un diagnostic partagé par des méthodes participatives avec les habitants, car rien ne se fera sans des constats qui permettent d'établir des volontés conjointes,
- fixer les **champs d'action** de l'Agenda 21 de la Ville de Rouen tels qu'ils découleront des discussions intervenues avec l'ensemble des partenaires et la population,
- assurer la **participation** des habitants, des partenaires publics ou privés susceptibles d'accompagner la ville dans sa démarche d'Agenda 21,
- valider les **actions et les indicateurs** pertinents issus du travail de concertation.

Ces missions pourraient prendre appui sur les axes ci-dessous énoncés.

II/ Participation des services municipaux :

La dynamique peut se poursuivre au niveau des services municipaux :

- poursuite de la sensibilisation des services sur l'éco-responsabilité,
- mise en œuvre d'actions de sensibilisation dans les écoles,
- information plus générale et participation, sur la base du volontariat, à la démarche d'Agenda 21 lancée par la Ville de Rouen (numéro spécial du Tout Public, organisation d'un forum sur l'intranet des services de la Ville, réunions dans les services...),
- constitution de groupes de travail thématiques (énergie et carburants, eau, plan de déplacements, santé, logiciels libres et achats publics notamment), afin d'intégrer dans le fonctionnement des services municipaux les problématiques de développement durable (par exemple : protection de l'environnement, santé au travail, problématiques sociales...). Ces groupes seront composés systématiquement de membres de la Direction Générale et de représentants des services particulièrement concernés,
- consultation des services municipaux par le comité de pilotage sur les éléments du diagnostic, les priorités, les actions et les indicateurs.

III/ Participation de la population :

a/ la participation de la population et la société civile :

L'élaboration de l'Agenda 21 doit également se baser sur la participation de l'ensemble de la Ville de Rouen (population, associations, entreprises...) :

- information et sensibilisation par l'organisation d'un large **débat public** à travers les outils de la communication de la Ville, réalisation éventuelle d'un questionnaire inséré dans Rouen Magazine et organisation de réunions publiques d'ici juin 2007 avec des experts et des supports audiovisuels,
- échanges entre les élus du comité de pilotage et la population lors de réunions publiques,
- implication particulière des **associations** et des **entreprises** (au travers de leurs organisations professionnelles),
- création d'un **forum citoyen** sur le site Internet de la Ville de Rouen. Ce forum permettrait l'expression pluraliste des habitants sur la base d'un document élaboré par le comité de pilotage qui pourrait regrouper les éléments du diagnostic, les priorités, les actions et les indicateurs.

b/ la participation des conseils de quartier :

- réunions de **sensibilisation et d'information** au niveau des inter-commissions déjà constituées au sein du dispositif de démocratie locale à Rouen : logement et mixité sociale, environnement et cadre de vie (santé/nuisances sonores), plan de circulation, culture et patrimoine,
- constitution éventuelle d'une **inter-commission spéciale** Agenda 21,
- des **rencontres spécifiques** entre élus du comité de pilotage et conseils de quartiers sur les éléments du diagnostic, les priorités, les actions et les indicateurs.

IV / Un travail en partenariat avec d'autres collectivités territoriales et l'Etat :

- Le comité de pilotage veillera à mobiliser les crédits publics prévus pour l'animation de l'Agenda 21 (par exemple subvention attribuée pour l'appel à un cabinet d'études extérieur) et à intégrer à sa démarche les expertises disponibles au niveau de la Région de Haute-Normandie et du Département de la Seine-Maritime.
- L'Agenda 21 de la Ville tiendra compte et cherchera une mise en cohérence avec des démarches parallèles lancées par d'autres collectivités, et plus particulièrement avec la démarche d'Agenda 21 lancée par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise.
- L'Agenda 21 de la Ville de Rouen aura un rôle mobilisateur et incitatif vers d'autres partenaires publics ou privés. En cela, les préconisations de l'Agenda 21, notamment sur les solutions concrètes, seront librement accessibles et mises en partage sur le site Internet de la Ville de Rouen. A ce stade-là, il apparaît qu'un site dédié spécifiquement à l'Agenda 21 sera vraisemblablement nécessaire.